

## **DEC213055DAJ**

**Décision portant habilitation des responsables des services des ressources humaines des circonscriptions et de leurs adjoint(e)s aux fins de contrôler le respect de l'obligation vaccinale**

**LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** la loi n° 2021-1040 du 5 août 2021 relative à la gestion de la crise sanitaire, notamment ses articles 12 à 19 ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** décret n° 2021-699 du 1er juin 2021 modifié prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du CNRS ;

**Considérant** qu'en application du décret n° 2021-699 susvisé, le responsable de l'établissement habilité nommément les personnes autorisées à contrôler le respect de l'obligation vaccinale pour son compte ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>.** - Les responsables des services des ressources humaines nominativement désignés ci-dessous sont habilités à effectuer les contrôles relatifs au respect de l'obligation vaccinale, lorsque celle-ci est requise dans le périmètre de leur circonscription :

- Mme Cécile AÏT-KACI, responsable du service des ressources humaines de la circonscription Ile-de-France Villejuif (DR01) ;
- Mme Lucie TACHEAU, responsable du service des ressources humaines de la circonscription Paris-Centre (DR02) ;
- Mme Julie KOLSKI, responsable du service des ressources humaines de la circonscription Ile-de-France Gif-sur-Yvette (DR04) ;
- Mme Nathalie ROYER, responsable du service des ressources humaines de la circonscription Ile-de-France Meudon (DR05) ;
- Mme Caroline FRANCOIS, responsable du service des ressources humaines de la circonscription Centre-Est (DR06) ;
- Mme Virginie FARRÉ, responsable du service des ressources humaines de la circonscription Rhône-Auvergne (DR07) ;
- Mme Isabelle PRUD'HOMME, responsable du service des ressources humaines de la circonscription Centre-Limousin-Poitou-Charentes (DR08) ;
- M. Doris PFLUMIO, responsable du service des ressources humaines de la circonscription Alsace (DR10) ;
- Mme Stéphanie MAINARD, responsable du service des ressources humaines de la circonscription Alpes (DR11) ;
- M. Vincent AUDIBERT, responsable du service des ressources humaines de la circonscription Provence et Corse (DR12) ;
- Mme Gwladys MAUR, responsable du service des ressources humaines de la circonscription Occitanie Est (DR13) ;
- Mme Ingrid BONET, responsable du service des ressources humaines de la circonscription Occitanie Ouest (DR14) ;

- Mme Sophie GAMBACHIDZE-NONY, responsable du service des ressources humaines de la circonscription Aquitaine (DR15) ;
- Mme Marie-Claire BERTELLE, responsable du service des ressources humaines de la circonscription Paris Michel-Ange (DR16) ;
- Mme Valérie ROCH, responsable du service des ressources humaines de la circonscription Bretagne et Pays de la Loire (DR17) ;
- M. Maxime FLAMANT, responsable du service des ressources humaines de la circonscription Hauts-de-France (DR18) ;
- M. Cyril AUBERT-GEOFFROY, responsable du service des ressources humaines de la circonscription Normandie (DR19) ;
- M. Alexandre BOBET, responsable du service des ressources humaines de la circonscription Côte d'Azur (DR20).

Les contrôles visés ci-dessus ne concernent que les agents employés par le CNRS soumis à l'obligation vaccinale.

**Article 2.** – Les responsables adjoint(e)s des services des ressources humaines nominativement désignés ci-dessous sont habilités à effectuer les contrôles relatifs au respect de l'obligation vaccinale lorsque celle-ci est requise, dans le périmètre de leur circonscription :

- M. Laurent BERNARD, responsable adjoint du service des ressources humaines de la circonscription Ile-de-France Villejuif (DR01) ;
- Mme Katell HADJADJ-BERTHOLET, responsable adjointe du service des ressources humaines de la circonscription Paris-Centre (DR02) ;
- Mme Emilie BOUVIER, responsable adjointe du service des ressources humaines de la circonscription Ile-de-France Gif-sur-Yvette (DR04) ;
- Mme Larissa DE KOCHKO, responsable adjointe du service des ressources humaines de la circonscription Ile-de-France Meudon (DR05) ;
- M. Etienne FLEURET, responsable adjoint du service des ressources humaines de la circonscription Centre-Est (DR06) ;
- M. Yves MAGASSOUBA, responsable adjoint du service des ressources humaines de la circonscription Alsace (DR10) ;
- Mme Sylvie TRUCHON, responsable adjointe du service des ressources humaines de la circonscription Alpes (DR11) ;
- Mme Hélène BOYER, responsable adjointe du service des ressources humaines de la circonscription Provence et Corse (DR12) ;
- Mme Geneviève HAMMES, responsable adjointe du service des ressources humaines de la circonscription Occitanie Est (DR13) ;
- M. Christophe CHAUMIER, responsable adjoint du service des ressources humaines de la circonscription Occitanie Ouest (DR14) ;
- Mme Laurence GIMENEZ, responsable adjointe du service des ressources humaines de la circonscription Aquitaine (DR15) ;
- Mme Hélène GARNIER, responsable adjointe du service des ressources humaines de la circonscription Paris Michel-Ange (DR16) ;
- Mme Edith Mazuet, responsable adjointe du service des ressources humaines de la circonscription Bretagne et Pays de la Loire (DR17) ;
- Mme Cindy CLARISSE, responsable adjointe du service des ressources humaines de la circonscription Hauts-de-France (DR18) ;



- Mme Céline GEORGES, responsable adjointe du service des ressources humaines de la circonscription Normandie (DR19) ;
- Mme Carine ANTICO, responsable adjointe du service des ressources humaines de la circonscription Côte d'Azur (DR20).

Les contrôles visés ci-dessus ne concernent que les agents employés par le CNRS soumis à l'obligation vaccinale.

**Article 3.** - Les données personnelles ne sont traitées qu'une seule fois, lors de la lecture du justificatif sur l'application « TousAntiCovidVérif » et ne sont pas conservées.

**Article 4.** - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 15 septembre 2021

Le président-directeur général

Antoine Petit

